

<http://www.ujfp.org/spip.php?article4873>



# Pour la libre circulation de Ziad Medoukh, professeur de français bloqué à Gaza

- L'UJFP en action - Pétitions -



Date de mise en ligne : lundi 25 avril 2016

---

Copyright © UJFP - Tous droits réservés

---

Pétition adressée à Federica Mogherini, vice présidente de la commission européenne :

**Liberté de circulation pour Ziad Medoukh, professeur de français à Gaza.**

**Parce que chaque être humain où qu'il soit, est protégé par chaque article de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen...**

**Depuis plus de trois ans, Monsieur Ziad MEDOUKH essaie de voyager en France et dans des pays francophones pour de courtes périodes afin de participer à des conférences et colloques universitaires. Il essaie de sortir de Gaza, soit via le passage de Rafah, situé au sud de la bande de Gaza, à la frontière avec l'Égypte, soit via le passage d'Eretz au nord de la bande de Gaza, passage contrôlé par l'armée israélienne, pour passer par la Jordanie par l'intermédiaire du Consulat de France à Jérusalem. Neuf tentatives en trois ans, mais en vain. Il n'arrive pas à sortir de Gaza.**



## [Pour signer cette pétition](#)

Sa dernière tentative de voyager a été mi-avril 2016, où il était invité en France en tant que professeur-chercheur à l'université du Havre, et conférencier dans un colloque international sur la Francophonie à Orléans. Malgré l'obtention du visa français et du permis jordanien, et malgré les efforts du Consulat de France à Jérusalem pour obtenir une autorisation israélienne de sortir via le passage d'Eretz, les autorités israéliennes n'ont pas donné suite. Elles ne répondent pas, ou disent que son dossier est en cours.

Comme Directeur du département de français de l'Université Al-Aqsa de Gaza, professeur, chercheur universitaire, coordinateur du Centre de la paix, poète, écrivain d'expression française ; il reçoit de cinq à six invitations chaque année pour participer à des conférences, colloques, séminaires universitaires, ou à des projets de recherche dans des universités francophones et des laboratoires de recherche, à signer des jumelages et parler de coopération scientifique universitaire, assister à la sortie de ses différents livres et recueils de poésie, en France et dans des pays francophones, ou pour recevoir des prix poétiques, littéraires et diplômes de mérite. Comme il est difficile pour lui de

répondre à toutes ses invitations, vu son travail et ses différentes responsabilités administratives et pédagogiques à Gaza, il sélectionne deux ou trois rencontres par an, pour y participer, notamment dans de nouvelles villes ou nouvelles universités, afin de rencontrer des collègues et des personnes de la société civile et délivrer un message de paix de Gaza la vie au monde francophone.

Chaque fois, qu'il commence des démarches très longues pour pouvoir sortir de Gaza, et malgré l'obtention de toutes les autorisations nécessaires côtés palestinien, égyptien ou jordanien, il n'arrive pas à quitter Gaza pour une ou deux semaines. Il est systématiquement bloqué, comme toute la population civile sous blocus israélien depuis plus de neuf ans. Le passage de Rafah est souvent fermé, et quand il s'ouvre, vu le nombre considérable de voyageurs étudiants et malades, qui ont priorité, il essaie de sortir via le passage israélien avec intervention du Consulat de France qui tente sans relâche d'obtenir une coordination israélienne, mais les Israéliens ne donnent pas de réponse favorable.

Les autorités israéliennes parlent souvent de facilités pour Gaza et pour ses habitants, mais sur place, ils interdisent la sortie de Gazaouis de cette prison à ciel ouvert qu'est Gaza. Nous citoyennes et citoyens de France, pour le droit de chaque être humain de notre planète, exigeons que soit immédiatement appliqué pour Ziad MEDOUKH, et pour tous les habitants et habitantes de Gaza invités ou voulant venir en France, l'article 13 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et du Citoyen qui dit :

- 1) Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat
  
- 2) Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

## **[Pour signer cette pétition](#)**